

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,

BRANDON, MAN., 19 novembre 1898.

Au Secrétaire,
Ministère de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 14 du courant, n° d'ordre 448472, j'ai l'honneur de vous inclure un état de l'ouvrage fait dans ce bureau durant l'exercice terminé le 30 juin 1898, d'après lequel vous verrez que l'ouvrage des premiers six mois est presque égal à l'ouvrage de toute l'année 1897. Le nombre des inscriptions a presque doublé.

L'occupation des terres a causé une enquête sur les cas de détenteurs de homesteads qui les avaient inscrits il y a quelques années, mais qui n'ont pas rempli les conditions nécessaires à l'obtention de lettres patentes, et il en est résulté qu'un grand nombre de ces inscriptions ont été annulées et réinscrites par d'autres personnes qui sont devenues des résidents dans différents districts. Ceci a grandement amélioré la position des autres colons, en leur permettant d'avoir de meilleures écoles et de faire plus d'améliorations municipales à cause de la grande étendue de terres qui sont aujourd'hui passibles de taxation. Cela réduira aussi les taxes payées par les vieux résidents qui ont dû jusqu'à présent soutenir les écoles, parce que les absents ont payé très peu de choses, s'ils ont payé, pour cela, et en outre cela a causé une demande toujours croissante de terres dans les districts anciennement colonisés, jusqu'à ce qu'à présent il soit difficile d'obtenir une inscription dans aucun des vieux établissements. La vente des terres a augmenté aussi, les fructueuses saisons des deux dernières années ayant mis les cultivateurs dans une meilleure position pour acheter, qu'ils ne l'ont jamais été. Les modifications faites à l'Acte des terres fédérales ont été d'un grand secours à tous les anciens propriétaires de homesteads, qui trouvaient bien incommodes de déplacer leurs familles et de construire de nouveaux bâtiments sur leurs seconds homesteads, se trouvant en conséquence forcés d'abandonner leurs premiers homesteads et leurs améliorations. La résidence des fils avec leurs parents a été aussi un grand avantage.

L'occupation des terres a causé certaine concurrence pour les permis de coupe de foin, et la délivrance de permis cette année a plus que doublé.

Les cultivateurs en général sont dans un état prospère, et le sentiment de contentement qui existe parmi eux ne peut manquer d'avoir un effet très avantageux sur l'immigration future.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. C. DE BALINHARD,

Agent intérimaire des terres fédérales.

ÉTAT du travail fait dans l'agence de Brandon durant l'exercice terminé le 30 juin 1898 :—

Nombre d'inscriptions de homesteads accordées	300
Ventes consenties	38
Inscriptions annulées—	
Homesteads	142
Préemptions	66
Droits de mines enregistrés	1
Certificats de mines délivrés	
Permis de coupe de foin accordés	501
Permis de coupe de bois accordés	1,059
Demandes de lettres patentes recommandées	385
Lettres reçues	9,442
" envoyées	9,248